

11 July 2017

Original: French

**Eleventh United Nations Conference on the
Standardization of Geographical Names**

New York, 8-17 August 2017

Item 14 (c) of the provisional agenda*

Writing systems and pronunciation: Writing of names in unwritten languages

**Nécessité De Création C'un Groupe ou Sous-Groupe de Travail sur
les Systèmes de transcription des Langues Non écrites**

Submitted by Task Team for Africa**

* E/CONF.105/1

** Prepared by Brahim Atoui, Coordinator, Task Team for Africa

NECESSITE DE CREATION D'UN GROUPE OU SOUS-GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SYSTEMES DE TRANSCRIPTION DES LANGUES NON ECRITES

Ce papier traite de la problématique de l'écriture des toponymes issus de langues non écrites. Ceux-ci sont, au même titre d'ailleurs que les langues dont ils sont originaires, menacés de disparition.

L'Unesco considère que les langues appartiennent au patrimoine culturel immatériel de l'humanité et œuvre pour la diversité linguistique.

2 511 est le nombre de langues vivantes dont la situation est soit vulnérable, en danger, sérieusement en danger, en situation critique ou éteinte dans le monde. ("L'Atlas 2009 international des langues en péril") : Une langue disparaît en moyenne toutes les deux semaines ; Si rien n'est fait, 90 % des langues vont probablement disparaître au cours de ce siècle.

Il en sera de même pour les toponymes issus de ces langues. Le GENUNG en prenant en considérant la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 17 octobre 2003, estime que les toponymes relèvent bien du patrimoine culturel immatériel et constate que diverses menaces pèsent sur l'usage de certains toponymes notamment issus de langues non écrites, alors que ceux-ci procurent un sentiment d'identité et de continuité (IX/4) et reconnaît également par plusieurs de ses résolutions (II/27, II/36, V/22, VII/5, VIII/1 et VIII/9,) que les noms de lieux sont une **'composante du patrimoine historique et culturel de la nation'** et recommande de la nécessité les préserver et les sauvegarder en priant les pays qui ne l'ont pas encore fait *'à entreprendre la collecte systématique des noms géographiques et la promotion d'une meilleure compréhension...'*

Ce papier essaie de faire certaines propositions pour remédier à cette situation notamment au regard de la spécificité africaine.

Incontestablement la langue est un élément fondamental de l'identité d'un peuple, d'une nation, d'une minorité et constitue par la même le miroir d'une société et sa variété culturelle, sociologique, identitaire etc.

L'Unesco considère que les langues appartiennent au patrimoine culturel immatériel de l'humanité et œuvre pour la diversité linguistique.

2 511 est le nombre de langues vivantes dont la situation est soit vulnérable, en danger, sérieusement en danger, en situation critique ou éteinte dans le monde. ("L'Atlas 2009 international des langues en péril") : Une langue disparaît en moyenne toutes les deux semaines ; Si rien n'est fait, 90 % des langues vont probablement disparaître au cours de ce siècle.

Les linguistes sont préoccupés par ce phénomène, car les langues qui disparaissent sont souvent des langues qui contiennent des phénomènes linguistiques rares, voire uniques, et s'ils n'ont pas été répertoriés, enregistrés, étudiés, ils seront perdus à jamais.

Il en sera de même pour les toponymes issus de ces langues. Le GENUNG en prenant en considérant la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 17 octobre 2003, estime que les toponymes relèvent bien du patrimoine culturel immatériel et constate que diverses menaces pèsent sur l'usage de certains toponymes notamment issus de langues non écrites, alors que ceux-ci procurent un sentiment d'identité et de continuité (IX/4) et reconnaît également par plusieurs de ses résolutions (II/27, II/36, V/22, VII/5, VIII/1 et VIII/9,) que les noms de lieux sont une **'composante du patrimoine historique et culturel de la nation'** et recommande de la nécessité les préserver et les sauvegarder en priant les pays qui ne l'ont pas encore fait *'à entreprendre la collecte systématique des noms géographiques et la promotion d'une meilleure compréhension...'*

La concentration de langues en danger et par la même des toponymes, est particulièrement forte dans les régions du monde qui présentent aussi la plus grande diversité linguistique notamment en Afrique et plus particulièrement en Afrique subsaharienne.

Cette partie de l'Afrique, se caractérise par un très grand nombre de langues non écrites : Sur les 6912 langues recensées (par *L'Ethnologue*) plus de 2000 sont situées en Afrique (Wikipédia)

Des millions de toponymes sont issus de ces langues et qui risquent de disparaître avec la disparition ces parlars, d'où la nécessité de leur sauvegarde.

C'est pour cela que le Groupe des Experts des Nations Unies sur la Normalisation des Noms Géographiques lors de sa première Conférence en 1967, a porté une attention particulière pour les toponymes issus des langues non écrites et recommandait dès sa première et deuxième Conférence:

1. "Il est recommandé aux pays de structure ethnique et linguistique complexe qui ne l'ont pas encore fait d'étudier et de tenter de résoudre les problèmes que pose l'existence sur leur territoire de noms géographiques qui appartiennent à des langues non écrites ou à des langues des minorités (écrites ou non) ou à des dialectes de la langue principale. La solution des problèmes que pose l'existence des noms appartenant à des langues non écrites ou à des dialectes de la langue principale risquant de présenter de très grosses difficultés, les pays intéressés pourraient collaborer et utiliser avec profit l'expérience acquise par d'autres pays aux prises avec des problèmes analogues, pour rechercher des solutions qui répondent à leurs besoins... "
2. Recommande, pour les noms qui appartiennent à des langues utilisant des systèmes d'écriture différents, de recourir systématiquement à la translittération ou à la **transcription** suivant le cas."
3. Recommande que la future Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques poursuive l'examen de cette question.

Autre recommandation :

La Conférence

Notant que dans certaines régions... une langue minoritaire est parlée sur le territoire de plusieurs pays.

Notant en outre, que les noms géographiques de la langue minoritaire sont parfois orthographiés selon les principes différents dans les différents pays où la langue minoritaire est parlée

Reconnaissant qu'il serait souhaitable de traiter d'une manière uniforme les langues minoritaires parlées dans ces régions

Recommande que si c'est possible, les pays en cause, après avoir consulté les personnes qui parlent la langue minoritaire comme langue maternelle

- a) Adoptent une orthographe commune pour écrire tous les noms géographiques de la langue minoritaire
- b) Appliquent cette orthographe pour normaliser les noms de lieux situés sur les territoires qui viennent de la langue minoritaire
- c) Publient les noms normalisés dans leurs cartes officielles et dans leurs répertoires nationaux de toponymie.

Conscient de la spécificité africaine en matière de langues et par la même de toponymes, le GENUNG, dès la première Conférence sur la normalisation des noms géographiques qui s'est tenue à Genève en 1967, a reconnu cette spécificité et a émis des recommandations pour un traitement particulier de cette toponymie africaine.

En effet, sur proposition du délégué libérien, la Conférence a adopté une résolution (N°18) portant transcription des noms géographiques africains dans laquelle elle reconnaisse le caractère particulier de la toponymie africaine :

'La Conférence, reconnaissant qu'il existe en Afrique un grand nombre de langues non écrites pour lesquelles la transcription des noms géographiques dans l'alphabet latin soulève des problèmes très complexes,

Notant qu'on emploie le plus souvent les alphabets français et anglais pour transcrire les noms géographiques utilisés dans ces langues,

1. Appelle l'attention de la future Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur le caractère particulier de ces problèmes

2. Prie la future Commission d'accorder une attention spéciale à ces problèmes en vue d'aboutir à la transcription exacte des sons...'

Depuis plusieurs progrès ont été faits : D'une seule Division linguistico- géographique en 1967, l'Afrique en est partagée actuellement en 4 Divisions !

Un Groupe de travail sur les systèmes de romanisation a été mis en place ; mais celui-ci, ne s'occupe que des systèmes d'écritures existants : à l'heure actuelle, il a normalisé environ 30 Systèmes sur presque 300 systèmes d'écriture existants dans le monde.

Afin de renforcer et de préciser davantage cette problématique, un autre Groupe de travail s'occupant de la prononciation a été aussi mis en place par la résolution III/7 après avoir noté *' que le transfert des noms d'un système d'écriture à un autre serait facilité par des renseignements sur la prononciation, et après avoir reconnu que dans la pratique il est difficile d'indiquer des prononciations précises mais qu'il est possible de fournir des indications sur les prononciations approximatives susceptibles d'être comprises dans l'écriture d'arrivée, Recommande que le Groupe d'experts examine la nature et la conception des recherches et des expériences qui pourraient aider à établir la gamme des prononciations compréhensibles.'*

Mais comme on le constate, celui-ci se préoccupe beaucoup plus des langues d'arrivée mais pas des langues de départ '*susceptibles d'être comprises dans l'écriture d'arrivée*'

Le 'caractère '**particulier**' et '**l'attention spéciale**' de la transcription des toponymes africains issus en quasi-totalité de langues non écrites, n'est pas pris en considération.

Cette **spécificité**, n'est d'ailleurs pas uniquement propre à l'Afrique, mais elle est aussi étendue à tous les continents : à titre d'exemple rien qu'en Nouvelle Guinée, il existe environ 800 langues non écrites !

C'est à ce titre, que nous suggérons que le Groupe des Experts des Nations Unies sur la Normalisation des Noms Géographiques pour la concrétisation des dispositions de ces recommandations, de bien vouloir prendre en considération cette 'particularité africaines' et d'une façon générale la problématique des langues non écrites et de créer soit un Groupe de travail sur les systèmes de transcription à l'instar de celui de romanisation ou de la prononciation ou à défaut un sous-groupe.

Si cette proposition emporte l'adhésion de GENUNG, nous pouvons proposer, à la fin de nos travaux, une résolution dans ce sens.